

Hausse importante des surdoses sévères et décès liés à la consommation de drogues de rue à Montréal : deux phénomènes concomitants préoccupants

6 août 2020

Au cours du mois de juillet 2020, le Bureau du Coroner du Québec a signalé 23 décès possiblement ou probablement liés à une intoxication aux drogues de rue à Montréal. Près de la moitié sont survenus entre le 20 et le 28 juillet. Il s'agit du nombre le plus élevé de décès en un mois depuis la vigie des surdoses instaurée en 2014. L'augmentation touche particulièrement des hommes âgés entre 20 et 59 ans, décédés à domicile dans des quartiers et villes périphériques de la région. Les drogues rapportées, souvent en mélange, sont essentiellement des stimulants (crack, cocaïne, amphétamines). Les risques de décès par surdose de stimulants sont augmentés en condition de température ambiante élevée. Cinq cas seraient associés à des opioïdes, dont un seul évoquant possiblement du fentanyl (poudre mauve).

Depuis l'alerte émise le 12 juin 2020 concernant la présence accrue de fentanyl sur le marché montréalais <https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Surdoses/AVIS-Population-12062020.pdf>, on observe également une augmentation significative des signalements de surdoses nécessitant l'utilisation de naloxone. En effet, les services pré-hospitaliers d'urgence rapportaient 23 événements survenant surtout dans les quartiers centraux de Montréal, la majorité liés à la consommation d'héroïne ou de fentanyl. De plus, 15 interventions d'urgence ont permis de renverser des surdoses dans les services d'injection supervisés (SIS) au cours de la même période. Il s'agit du nombre le plus élevé d'interventions au cours d'un mois depuis leur ouverture en juin 2017.

Les cliniciens du réseau de la santé, les intervenants des organismes communautaires et les associations de pairs sont invités à intensifier les actions de prévention et à rehausser leur vigilance.

RECOMMANDATIONS

- 1. Signaler toute intoxication inhabituelle liée à des stimulants ou à des opioïdes dans les meilleurs délais en utilisant la fiche signalement de surdose par les milieux cliniques :**
https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Surdoses/Fiche_Signalement_Surdose_URGENCES_aout_2020.pdf en annexe.
- 2. Prélever un spécimen urinaire pour chaque cas de surdose signalé. L'envoyer au Centre de toxicologie du Québec de l'INSPQ via la procédure en annexe** https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Surdoses/Procedures_analyses_surdoses_2020-08-06_.pdf. **Bien que les résultats ne soient pas utiles pour le diagnostic clinique, ces analyses sont importantes à des fins de santé publique.**
- 3. Faire circuler l'information et offrir un counseling sur les pratiques de consommation à risques réduits :**
 - Pour les personnes qui consomment par injection, fréquenter régulièrement les services de consommation supervisée : <https://santemontreal.qc.ca/population/services/services-dinjection-supervisee/>
 - Éviter de consommer seul
 - Lorsque plusieurs personnes consomment, éviter de consommer tous en même temps
 - Diminuer la dose de drogue pour tester ses effets
 - Avoir de la naloxone disponible et savoir l'utiliser lorsqu'une personne présente des signes de surdose
 - Utiliser, si possible, des bandelettes de détection du fentanyl
 - Appeler le 911 en cas de surdose (la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose assure l'immunité contre les poursuites pour possession simple aux témoins de surdose ayant composé le 911)
- 4. Offrir directement à l'urgence ou accompagner les personnes afin d'obtenir gratuitement de la naloxone dans les organismes et pharmacies communautaires inscrits dans le répertoire de l'INSPQ :**
<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/cartes/naloxone/index.html>
- 5. Référer au besoin les personnes vers des services de traitement de la dépendance**

Pour plus de renseignements, consulter :

- DRSP – <https://santemontreal.qc.ca/en/professionnels/drsp/sujets-de-a-a-z/surdoses/prevention-des-surdoses-liees-aux-drogues/>,

Accéder rapidement à nos appels à la vigilance, mises à jour et rappels à appelvigilancemtl.ca

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : 514 528-2400, 24 h/7 jours

Fiche de signalement de surdose liée aux drogues de rue

Transmettre par télécopieur confidentiel à la
Direction régionale de santé publique — 514 528-2461

Identification du déclarant : médecin infirmière/infirmier
Nom : Hôpital ou clinique :
Téléphone : Date :

Identification du patient

NOM : PRÉNOM : DDN :
ADRESSE : Téléphone : RAMQ :
Sexe : Homme Femme

Description de l'événement

Date de la surdose : Heure de la surdose :
Lieu de la surdose : résidence privée lieu public intérieur lieu public extérieur lieu dédié à la consommation
Quartier où la surdose a eu lieu :
Circonstance de la surdose : personne seule personne accompagnée
Autres informations pertinentes :

Description des substances consommées

Substance(s) et format(s) (ex. cocaïne en poudre)	Mode de consommation (fumé/prisé/injecté/cutané/oral)	Quartier d'achat	Substance disponible pour analyse?

Information clinique

Symptômes à l'arrivée : détresse respiratoire myosis cyanose hyperthermie
 sudation excessive palpitations cardiaques arrêt cardio-respiratoire autre :

Description des interventions

Naloxone administrée avant l'arrivée à l'urgence : par U/S par un proche non nsp
Naloxone administrée à l'hôpital : oui non commentaires :

Prélèvement pour l'analyse envoyé au CTQ urine (1^e choix) plasma

Information sur l'accès à la naloxone remise au patient: oui non

État actuel: congé observation prolongée soins intensifs refus de traitement décès

Veuillez rappeler à la victime de surdose qu'elle peut contribuer à faire retirer du marché la drogue contaminée en appelant le **service Info-Crime** au **514 393-1133** ou en allant sur le site web **www.infocrimemontreal.ca**. Elle pourra ainsi transmettre de manière **anonyme et confidentielle** de l'information sur sa source d'approvisionnement.

En cas de situation clinique inhabituelle, veuillez appeler le médecin de garde en maladies infectieuses à la Direction régionale de santé publique au 514-528-2400.

Commentaires :

ANNEXE 1

Procédure pour le prélèvement d'échantillons lors de surdose de drogues pour analyse au Centre de Toxicologie du Québec (CTQ)

À l'intention des cliniciens

1^{er} choix de prélèvement : Urine (le plasma est aussi acceptable)

Analyse à demander : Dépistage LC-MSMS

Indiquer « Enquête surdose Montréal 2017 » sur la requête

Prélèvement : Urine, tube/pot de plastique réfrigéré sans
préservatif Quantité minimale requise : 2 ml

Prélèvement : Plasma (EDTA)

Inverser immédiatement le tube de sang total de 8 à 10 fois afin de bien mélanger
l'anticoagulant Quantité minimale requise : 2 ml

À l'intention des laboratoires

Prélèvement : Urine, tube/pot de plastique réfrigéré sans
préservatif Quantité minimale requise : 2 ml

Transport réfrigéré acceptable si la livraison est effectuée dans les 24 heures

Prélèvement : Plasma (EDTA)

Centrifuger le prélèvement et décanter le plasma dans un tube en polypropylène

Quantité minimale requise : 2 ml

Transport réfrigéré acceptable si la livraison est effectuée dans les 24 heures

SVP veuillez privilégier les expéditions groupées en début de semaine

Adresse d'expédition :

a/s Nicolas Caron

CTQ- Laboratoire de Toxicologie

Direction santé environnement et toxicologie

Institut National de Santé Publique du Québec

945, avenue Wolfe, 4e étage

Sainte-Foy (Québec), G1V 5B3

Source : Direction régionale de santé publique, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Pour joindre le médecin de garde en maladies infectieuses : 514 528-2400, 24 h/7 jours